



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2022\_0353

**Objet** : Signature des marchés ; 22.150, 22.155 à 22.157 tailles et soins aux arbres et haies de la ville et du CCAS de Tourcoing.

### APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2020-452 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de recourir à un marché pour l'entretien des arbres et des haies pour la ville et le CCAS de Tourcoing ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 30.11.22.

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer les marchés suivants :

- Marché 22.150 intitulé « Taille des arbres de haute tige sur les sites d'espaces publics - soin et entretien des arbres, abattages, dessouchage, haubanage » avec la société **PERILHON ELAGAGE** sis Rue Ennetières 59175 TEMPLEMARS et dont le SIRET est le 38747285500023 pour un montant maximum annuel de 200 000 HT.

- Marché 22.155 intitulé « Taille dans les cimetières, les établissements scolaires et les terrains de sports - Taille des arbres de hautes tiges, soin et entretien des arbres, abattages, dessouchage, haubanage » avec la société **S.M.D.A** sis 28 rue Roger HENNEQUIN, 78 190 TRAPPES et dont le SIRET est le 378 998 363 00121 pour un montant maximum annuel de 100 000 HT.
  
- Marché 22.156 intitulé « Taille architecturée d'arbres adultes, taille de haies, les soins et entretien de ces tailles » avec la société **S.M.D.A** sis 28 rue Roger HENNEQUIN, 78 190 TRAPPES et dont le SIRET est le 378 998 363 00121 pour un montant maximum annuel de 50 000 HT.
  
- Marché 22.157 intitulé « Taille sur les espaces du centre communal d'action sociale (CCAS) : Taille des arbres de hautes tiges, tous les types de tailles, soin et entretien des arbres, abattages, dessouchages, haubanages » avec la société **S.M.D.A** sis 28 rue Roger HENNEQUIN, 78 190 TRAPPES et dont le SIRET est le 378 998 363 00121 pour un montant maximum annuel de 100 000 HT.

**Article 2 :** L'ensemble du marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 01 janvier 2023 pouvant être reconduit tacitement trois fois. La durée de chaque reconduction est identique à celle du marché initial.

**Article 3 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **01 DEC. 2022**



Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint au Maire,  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).